

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2020

Le 30 avril 2020 à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Hélène DAUCÉ, Maire. La convocation a été adressée aux membres de l'Assemblée le 24 avril 2020 et affichée le jour même.

Cette réunion du Conseil municipal a été organisée dans les conditions permises par l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Dans ce cadre, la convocation adressée aux membres du Conseil municipal précisait notamment :

- que le Conseil municipal était invité à se réunir prioritairement en visioconférence, au moyen de l'outil « Zoom »,
- que ceux qui ne disposeraient pas à domicile des moyens techniques leur permettant de participer à cette réunion en visioconférence pouvaient néanmoins se présenter dans la salle du Conseil municipal de la mairie afin d'y prendre part physiquement,
- que chaque élu avait la possibilité de détenir deux procurations, lesquelles étaient à faire parvenir au Maire, par tous moyens au plus tard pour l'heure de début de la séance,
- que le quorum pour cette séance était fixé au tiers des membres de l'Assemblée, apprécié en fonction des membres présents dans la salle du conseil municipal mais également des membres présents à distance,
- que le vote des délibérations interviendrait par vote au scrutin public organisé par appel nominal.

Le caractère public de la réunion du Conseil municipal a été assurée par sa diffusion en direct sur une « chaîne You Tube », accessible à tous via un lien diffusé sur la page facebook de la collectivité ainsi que sur son site internet. Il a été constaté un total 103 connections sur la chaîne You Tube retransmettant ce Conseil municipal.

Étaient présents :

Conseillers en exercice : 26

Présents dans la salle du Conseil municipal : 10

Marie-Hélène DAUCÉ (Maire) ; Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Christine ROUSSIN, Armel LEMÉTAYER, Johanna PORTES (adjoints) ; Hervé GUÉRIN (conseiller délégué) ; Christiane JARNIGON, Corinne LE ROCH, Marie-Claude CHEVILLON.

Présents par visioconférence : 7

Arnaud BOUFFORT (conseiller délégué), Louise LECHAUX, Jean-Yves BAZIN, Marie-Paule PRIÉ, Serge AUBERT, Patrice GOULLIER, Elaine FROTIN.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BERGOUGNAN (procurator à Manuel DE OLIVEIRA), Éric ROUAULT (procurator à Marie-Hélène DAUCÉ), Thierry ROLLAND (procurator à Corinne LE ROCH), Florence GAUDEMER (procurator à Hervé GUÉRIN), Sylvain GUINARD (procurator à Christiane JARNIGON), Alexis DECOMMUNIER (procurator à Johanna PORTES), Jeannine DUPUIS (procurator à Christine ROUSSIN), Christophe LORRET (procurator à Ludovic ÉPAILLARD), Christine DE LA ROCHEBROCHARD (procurator à Marie-Hélène DAUCÉ).

17 membres du Conseil municipal étant présents, dans la salle ou à distance, le quorum requis est réuni et le Conseil municipal peut délibérer valablement.

M. Hervé GUÉRIN est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mars dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Modalités d'organisation d'une réunion du Conseil municipal à distance

Si l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales pendant l'épidémie de Covid-19 permet bien d'organiser des réunions à distance de l'organe délibérant des collectivités, elle impose cependant que les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que de scrutin soient préalablement déterminées par une délibération.

Après vote un au scrutin public, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'organisation de Conseil municipal à distance à Romillé (vidéoconférence via l'outil Zoom, appel nominatif des participants,

vote des délibérations au scrutin public, diffusion en direct de la séance sur une chaîne « You Tube », etc...)

Réalisation d'un emprunt de 500 000 € (sur le budget principal)

Il est prévu d'engager très rapidement les travaux de construction des deux courts de tennis extérieurs et du terrain de football en gazon synthétique. C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée de réaliser sans délai l'emprunt de 500 000 € inscrit au budget principal 2020 de la Collectivité. Par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (la minorité, qui considère qu'il n'y a pas urgence étant donné le contexte), le Conseil municipal décide de contracter cet emprunt auprès de la Banque Postale, sur une durée de 20 ans. Les intérêts seront calculés au taux fixe de 1,39 %, soit des échéances de 7 169,73 € par trimestre.

Réalisation d'un emprunt de 245 000 € (sur le budget annexe « Salle du Pré Vert »)

Afin de financer les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle du Pré Vert, la réalisation d'un emprunt de 245 000 € a été inscrit au budget annexe « le Pré Vert ». Il est proposé à l'Assemblée de réaliser sans délai cet emprunt. Le Conseil municipal décide, par 20 voix « pour » et 6 abstentions (la minorité) de souscrire celui-ci auprès de la Banque Postale, sur une durée de 20 ans. Les intérêts seront calculés au taux fixe de 1,39 %, soit des échéances de 3 513,17 € par trimestre.

Remises gracieuses de loyers commerciaux

Dans le but de venir en aide au commerce local mis à mal par la crise sanitaire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer à Mme Florence AUBERT et à Mme Maryvonne MARTIN, l'une et l'autre locataire d'une cellule commerciale propriété de la Commune, une remise gracieuse des loyers dus par chacune au titre des mois d'avril et de mai 2020.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal est informé :

- ◆ des différentes renoncations au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) intervenues depuis le précédent Conseil municipal.
- ◆ de l'avenant au marché passé avec le Bureau d'Etudes GUELFY Ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique, arrêtant à 665 000 € HT le montant prévisionnel des travaux.
- ◆ des marchés qui ont été attribués pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle culturelle le Pré Vert : Lot 1 (VRD- Gros œuvre) - Entreprise MARSE pour 80 000,00 € HT ; Lot 2 (Bardage) - Entreprise CRESPEL pour 38 457,50 € HT ; Lot 3 (Menuiseries extérieures) - Entreprise FILLAUT pour 7 049,00 € HT ; Lot 4 (Parquet) - PARQUETERIE DE VITRE pour 35 123,15 € HT ; Lot 5 (CVC Plomberie) - Entreprise ANVOLIA pour 147 000,00 € HT ; Lot 6 (électricité) - Entreprise CEME-GUERIN pour 19 641,20 € HT. Les lots 7 (menuiseries intérieures) et 8 (carrelage-peinture) sont toujours en consultation.
- ◆ de l'achat d'une nouvelle tondeuse frontale pour les services techniques communaux, auprès de la société JARDIMAN de Pacé pour un montant de 20 751,00 € HT.
- ◆ de l'acceptation des fonds de concours attribués par Rennes Métropole, d'un montant de 150 474 € pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle culturelle du Pré Vert, et d'un montant de 203 076 € pour la réalisation des travaux de construction d'un terrain de football en gazon synthétique.
- ◆ de l'achat de grands jeux pour enfants (projet du CMJ, à savoir une pyramide et des balançoires) qui seront installés dans les prairies du Bignon. Le fournisseur est l'entreprise AGORA Collectivités pour un montant total de 15 700,00 € HT (comprenant l'achat et la pose).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ◆ Achat de grands jeux : Mme Marie-Paule PRIÉ fait part de sa grande surprise au sujet des 15 700 € HT engagés par Mme le Maire pour la fourniture et la pose de jeux dans les Prairies du Bignon. Elle juge en effet cette décision vraiment indécente dans le contexte actuel, étant donné toutes les incertitudes qu'il présente. Mme le Maire rappelle qu'une enveloppe de 20 000 € avait été votée au budget pour cet achat. Elle indique également que ces jeux seront certainement très utiles aux enfants cet été, car beaucoup ne partiront pas en vacances. C'est aussi le seul projet choisi par les jeunes du CMJ qui pourra être mis en œuvre en cette année 2019-2020.
- ◆ Mise en œuvre du déconfinement à Romillé : M. Jean-Yves BAZIN demande des précisions sur la façon dont les mesures de déconfinement s'organisent à Romillé. Mme le Maire précise en premier lieu qu'un masque en tissu a été commandé pour chaque habitant (soit 4000 au total). Ces masques seront distribués à la population tout au long du mois de mai, au fur et à mesure de leur livraison. Plusieurs couturières ont par ailleurs confectionné bénévolement des masques, qui seront également remis gratuitement à la population. En ce qui concerne les écoles, celles-ci devraient rouvrir prochainement, mais à ce jour, chacun reste en attente des protocoles officiels pour organiser les conditions de ces réouvertures. Les agents communaux ont à leur disposition des masques jetables fournis par la Collectivité. M. Arnaud BOUFFORT indique que les modalités de réouverture de la bibliothèque vont également être étudiées dans les prochains jours. M. BAZIN déplore que les mesures de déconfinement, qui vont sans doute affecter la vie de la Collectivité sur de nombreuses semaines, n'aient pas été étudiées avec l'équipe élue le 15 mars dernier. Il demande si cela peut être désormais envisageable. Mme le Maire en prend note et ne ferme pas la porte.